

**longue durée****Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Nord

159, rue Cedar, bureau 403
Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Téléphone : 800 663-6965

Rapport public

Date d'émission du rapport : Le 8 janvier 2026**Numéro d'inspection :** 2026-1407-0001**Type d'inspection :**

Inspection proactive de la conformité

Titulaire de permis : St. Joseph's Care Group**Foyer de soins de longue durée et ville :** Hogarth Riverview Manor, Thunder Bay

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 5 au 7 janvier 2026.

L'inspection concernait :

- Un signalement lié à une inspection proactive de la conformité

Le **protocole d'inspection** suivant a été utilisé pendant l'inspection :

Prévention et gestion relatives aux soins de la peau et des plaies

Alimentation, nutrition et hydratation

Prévention et contrôle des infections

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Programme de prévention et de contrôle des infections

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 102 (2) b) du Règl. de l'Ont. 246/22

Programme de prévention et de contrôle des infections

Paragraphe 102 (2) Le titulaire de permis met en œuvre ce qui suit :

b) les normes ou protocoles que délivre le directeur à l'égard de la prévention et du contrôle des infections. Règl. de l'Ont. 246/22, par. 102 (2).

Un infirmier auxiliaire autorisé ou une infirmière auxiliaire autorisée (IAA) n'a pas respecté l'utilisation correcte de l'équipement de protection individuelle requis lorsqu'il ou elle a prodigué des soins directs à une personne résidente.

Sources : observation des soins directs par l'inspecteur ou l'inspectrice, examen des dossiers médicaux de la personne résidente et entretiens avec le personnel chargé de la prévention et du contrôle des infections.